

bonnes dispositions, et j'en conviens. J'espère toutefois que le gouvernement ne prendra pas cinq autres années pour faire une révision de la législation concernant les anciens combattants. Le gouvernement doit prévoir dans ce projet de loi les modalités d'une révision automatique des pensions et allocations d'anciens combattants de sorte que nous ne soyons pas obligés de recommencer tout ce débat chaque fois que nous voulons prendre des mesures pour aider nos anciens combattants.

Je ne suis pas un ancien combattant, n'ayant jamais fait partie des Forces armées, mais bien des anciens combattants ont un revenu fixe, comme d'autres députés l'ont signalé, et il leur est pénible d'avoir à solliciter, à écrire à leur député, au gouvernement, au ministre. C'est pourquoi j'espère que le comité étudiera le moyen de réviser les pensions et les allocations, peut-être par un rajustement annuel selon les fluctuations du coût de la vie.

J'ai entendu dire qu'on présentera avant la fin de la session d'autres mesures législatives au sujet des anciens combattants. Quelle sorte de combine est-ce là? Je le répète, le gouvernement a pris cinq ans pour rédiger ce bill. Pourquoi ne peut-il réviser de fond en comble l'aide accordée à nos anciens combattants? Depuis mon arrivée à la Chambre il y a deux ans et demi, trop souvent nous avons eu à débattre des mesures législatives fragmentaires au sujet des anciens combattants et je me demande si c'est tout simplement typique du gouvernement actuel ou si la chose se pratique depuis assez longtemps. Pas étonnant que le public soit parfois déçu du travail peu sérieux des gouvernements.

Le député de Malpègue (M. MacLean) a signalé que de nouvelles mesures législatives seront nécessaires. De toute évidence, le gouvernement voulait faire quelque chose pour les anciens combattants parce que cela était politiquement rentable. Dans quelque temps, il faudra majorer les pensions des anciens combattants pour tenir compte du coût de la vie. En même temps, le gouvernement ne veut pas donner la pleine mesure parce que d'autres domaines d'assistance pourraient en souffrir. Je le répète, je ne suis pas un ancien combattant, mais je suis un enfant de la guerre en ce sens que je suis né pendant la guerre. Je ne sais rien ni de la première ni de la deuxième guerre mondiale, ni même de Hong-Kong, sauf ce que j'en ai lu. J'étais vraiment trop jeune pour comprendre ce qui se passait. Cependant, depuis que je suis député, j'ai appris à apprécier nos anciens combattants et, à cet égard, j'ai beaucoup appris. J'ai maintenant de l'admiration pour ce que ces gens cherchent à accomplir, pour leurs efforts en vue de s'aider eux-mêmes, et je le dis bien sincèrement.

Depuis quelques années, l'unité canadienne a fait l'objet d'un grand débat. Bien des députés ont affirmé que la guerre avait créé l'unité au Canada, qu'elle avait uni les Canadiens. Au fait, une petite guerre a eu lieu tout récemment au Québec, et les gens sont restés unis. Les anciens combattants ont fait beaucoup pour le Canada, et c'est pourquoi nous ne pouvons attendre encore cinq ans avant de réviser la loi qui les concerne.

Selon le député de Bruce (M. Whicher), de tous les pays du monde, c'est le Canada qui avait la meilleure législation relative aux anciens combattants. Et puis après, qu'est-ce que cela prouve? Peu de chose, à mon avis. Il ne faut pas invoquer ce genre d'excuse. Le

Canada est le meilleur des pays, soit, mais même si notre législation est la meilleure, est-ce à dire que nos anciens combattants doivent être satisfaits. Nous vivons probablement mieux aussi que la plupart des gens.

**M. McIntosh:** Grâce aux anciens combattants.

**M. Comeau:** Probablement à cause des anciens combattants, comme le dit mon ami. Une question qui me vexa—et j'espère que le nouveau bill y portera remède—est la bureaucratie qu'affronte un ancien combattant lorsqu'il présente une demande d'allocation ou de pension. Je sais que 25 ans se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale et qu'il est difficile à un ancien combattant de fournir la preuve qu'il s'est passé telle ou telle chose pendant la guerre, mais évidemment certains de ces requérants peuvent présenter une demande logique. A mon avis, il arrive souvent que les demandes ne soient pas examinées comme il se doit. On n'y accorde pas l'attention qu'elles méritent, et c'est ce qui me vexa. Je sais bien que certaines demandes que nous recevons, moi-même et d'autres députés, remontent loin, c'est-à-dire que les anciens combattants s'adressent à nous pour ainsi dire en dernier ressort. Mais on renvoie de nombreuses demandes en exigeant un supplément de preuves, ou on les rejette, on accorde peut-être un appel, et tout est à recommencer. Cela dépend, bien entendu, de la nature de la demande. Toutes ne sont pas susceptibles de motiver un appel.

M'étant occupé au cours des années de quelques affaires d'anciens combattants, peu nombreuses, je suis de plus en plus déçu. A mon avis, le ministre et ses services devraient protéger les anciens combattants contre le gouvernement et les autres ministres soucieux de leurs propres intérêts. J'ai parfois le sentiment que le ministère protège le gouvernement contre les anciens combattants. C'est le ministère qui devrait établir la cause des anciens combattants et la présenter au gouvernement. Dans mes dossiers, j'ai beaucoup de lettres d'anciens combattants dont j'ai défendu les intérêts. J'ai relevé le nombre des demandes rejetées et celui des requêtes acceptées. Je suis arrivé à la conclusion que 90 p. 100 de ces demandes ont été rejetées. Bien souvent, il n'y avait pas de preuves et les anciens combattants n'ont pas d'autre recours.

• (9.30 p.m.)

Je reconnais que des démarches sont nécessaires et que le ministre doit traiter avec le bureau des pensions, mais il importe d'obtenir d'autres résultats que dans le passé. J'espère que ce bill améliorera les procédures d'appel ainsi que les conditions d'application de la clause relative au bénéfice du doute. En attendant les résultats, je m'abstiendrai d'émettre des critiques. J'espère que cette mesure aidera les anciens combattants. Beaucoup d'entre eux ne disposent pas d'autre source de revenu. Ils comptent sur ces pensions pour assurer leur subsistance.

Cet après-midi, un certain nombre de députés ont estimé que le ministre avait fait un grand pas en avant. Il n'y a nullement lieu d'en douter. Ce bill déçoit beaucoup des anciens combattants qui m'ont écrit. J'ai entre les mains une lettre que j'aimerais lire. Après avoir expliqué à cet homme ce qui découlera de l'adoption de cette loi, il a écrit pour dire qu'il avait espéré que ces mesures législatives donneraient des résultats plus positifs. Il a dit qu'il avait \$2.62 en poche et qu'il attendait quelque chose